

ÉLECTIONS DE REPRÉSENTATIVITÉ

Réponse à FO et à la CGT

DES FAITS

RIEN QUE DES FAITS

Puisque FO et la CGT nous y invitent, échangeons entre organisations syndicales. Malheureusement une fois encore cela ne sera pas sur le fond des dossiers ce que nous déplorons. Sans vouloir alimenter une polémique, nous devons tout de même rectifier des affirmations que la réalité contredit, écrans de fumée électoralistes, distillés à coup d'expressions nauséabondes.



Si on en croit le tract FO « réponse au syndicat Sud SOLIDAIRES », souligner le rapprochement entre FO et la CGT reviendrait « à porter une attaque contre une organisation syndicale ». A curieux mariage, curieuse explication... La CGT et FO peuvent s'associer, mais il ne faut pas le dire sinon c'est une attaque ! Ce qui nous intéresse est de connaître l'objectif commun poursuivi par ces deux OS, et ce ne peut pas être l'unité syndicale puisque la CFDT et SUD sont écartés de l'alliance. Il faut chercher ailleurs ! Cherchons ensemble !

À SUD, nous continuons d'affirmer qu'il est difficile, pour l'instant, de s'unir avec l'organisation syndicale qui par ailleurs dirige -au Conseil d'administration- les activités sociales et qui est responsable de tout ce que nous décrivons dans notre communication depuis plus de deux ans. Situation déplorable dont la description que nous faisons n'est d'ailleurs contestée par personne et surtout pas par ceux qui en sont responsables. Et pourtant nous sommes convaincus que l'unité syndicale est un facteur essentiel dans la défense des revendications. Pour autant l'unité syndicale, ne peut, ne doit se mettre en place que sur des bases revendicatives claires et partagées et surtout avec des objectifs de luttes communs.

Et ce n'est pas en faisant de l'agitation syndicale, en plantant des drapeaux CGT sur des territoires, à l'image de ceux que l'on pique sur les cartes d'état major, à 48 heures de l'ouverture de l'élection que cela va changer quelque chose pour les salariés.

Pourquoi avoir attendu aussi tard pour réagir ? Les situations signalées sont-elles nouvelles ?

La CGT nous reproche de n'avoir posé que 71 questions DP sur le siège et mené une lutte victorieuse avec des salariés. Cela revient à réduire de façon manipulateur notre action, qui a été bien plus vaste que cela. Et ce d'autant qu'elle ne précise pas que notre syndicat ne disposait que de deux élus sur le siège, dont l'une est sans heure de délégation.

Mais cette organisation syndicale qui nous reproche -inquisitrice et pourvoyeuse de « bons points » - notre « maigre » bilan, **qu'a-t-elle fait** avec ses 110 élus titulaires CE, ses 116 élus titulaires DP, (et pratiquement autant de suppléants), une flopée de délégués syndicaux, de permanents, de mandatés dans toutes les commissions, le libre accès à toute l'information, à tous les lieux de décisions, l'attribution de dizaines de milliers d'heures de délégation sans aucun contrôle. Au lieu de perdre son temps à faire des lettres au personnel pour nous calomnier, la CGT ferait mieux de faire humblement son bilan. **En quoi tout cet arsenal militant a-t-il amélioré la vie professionnelle et les conditions de travail des salariés des activités sociales ?**

Beaucoup de qualificatifs pour tenter de nous discréditer, beaucoup de bavardages pour dissimuler les faits. Ce qu'attend le personnel ce sont des actes, des faits réels :

- ◆ **Oui les élus de la CGT au CCE de la CCAS ont donné un avis favorable à pratiquement toutes les ventes d'institutions**, validant des projets portés par la direction sur injonction du Conseil d'Administration dirigé par la CGT coresponsable de la gabegie financière...
- ◆ **Oui FO et la CGT se sont accaparé les mouvements revendicatifs**, sans faire appel à notre organisation syndicale. Pourquoi ? **Ont-elles eu peur de nous donner une place à la tribune qu'elles tentent de préserver ? Et surtout pour quel résultat ?** Elles font l'apologie de l'unité syndicale, dans le discours, mais nous évincent dans la réalité et ont le culot de nous le reprocher... Sans parler des pressions exercées sur nos candidat(e)s afin que nous ne puissions pas présenter de listes et qu'elle puisse, par une certaine forme de terreur, conserver un pouvoir dont le personnel ne tire aucun bénéfice.
- ◆ **Oui les CE et le CCE ont bien reçu près de 2 Millions d'euros depuis 2007**. Allons plus loin, puisqu'on nous le demande. Les dotations nationales des CE ont été de 269 156 € en 2010, 273 621 € en 2011 et 279 831 € en 2012. Plus de 250 000 € par an donc de 2007 à 2012, pour 6 ans (2007 - 2013) nous sommes légèrement au dessus des 2 Millions d'euros annoncés. Mais ne chipotons pas, ne soyons ni simplistes ni racoleurs, ne regardons que la réalité. Le CE du siège a perçu 49 468 € en 2010, 65 179 € en 2011 et 64 430 € en 2012, **soit 179 077 € en trois ans**. Sur le siège, pas de frais de déplacement, pas de fourniture particulière, pas d'expertise connue, il ne reste éventuellement que la formation des membres des CE. Alors trêve de bavardage peu convainquant : des chiffres ! **Où sont les comptes des CE et du CCE ? Où sont les comptes du CE du siège ? La seule façon de convaincre le personnel est de les publier, ce que la CGT refuse depuis 2007...**

ECT... Et nous pourrions continuer comme cela à l'envie

De son côté, FO a tenté de « *répondre aux allégations du Syndicat SUD* », nous allons revenir sur les cinq affirmations qui lui permettent de parler, avec mépris « d'allégation ».

A la fin de ces précisions, nous tenterons, juste pour rire un peu, de qualifier tout cela...

Sur les 5 points qui forgent la colonne vertébrale de cette amnésie syndicale, il est question par trois fois du CHSCT du siège montreuillois.

Rappelons, fraternellement, à nos « camarades » FO, que le mandat détenu par leur militant, jusqu'à fin octobre 2013, ne lui a été donné que par la constitution **d'une liste commune FO, SUD SOLIDAIRES et soutenue par la CFDT, en septembre 2011, dans le cadre de l'élection des membres du CHSCT**. A ce moment là, il était question d'imposer dans l'unité syndicale un pluralisme au CHSCT du siège. Afin d'être précis, les membres du CHSCT sont élus et ont le droit de vote, par contre les représentants syndicaux ne sont là qu'à titre consultatif, ce qui est le cas de notre représentante SUD.

D'un point de vue technique, les heures attribuées à ce mandat ont profité à FO. Mais sur le plan d'une éthique militante, le mandat de cette alliance ne pouvait pas être attribué à la seule FO, mais à l'ensemble des OS qui le lui ont fait obtenir. Depuis la fin octobre 2013, ce même militant FO est toujours membre du CHSCT, puisqu'il a fait renouveler son mandat en se faisant élire sur une liste commune, mais avec la CGT cette fois. Ce nouveau mandat, acquis par une alliance, ne peut donc pas non plus être revendiqué par l'organisation syndicale FO. Mandat quand tu nous tiens...

Il devient nécessaire de rappeler à cet élu du CHSCT, qu'à propos des exemples cités, qu'il y représentait, pour le moins, les deux OS qui ont voté pour lui, à savoir FO et SUD et cela jusqu'à la fin octobre 2013. Pas une seule fois il ne nous a contacté pour déterminer ensemble des positions communes. Par contre, il met en relief son action, qu'il estime positive, avec la CGT.

Le droit d'alerte sur le siège : effectivement un droit d'alerte, à cause de la souffrance au travail, a été déposé sur le siège l'année dernière, par tous les membres du CHSCT, y compris la représentante syndicale SUD au CHSCT. FO n'en parle pas, elle ne met en valeur que la CGT. Pourquoi ? **Et pourtant où sont les conclusions de cette enquête qui a permis de rencontrer, d'entendre un grand nombre de salariés de tous les services et directions du siège ?**

Beaucoup de choses ont été dites par le personnel. Où sont les correctifs, le plan d'action proposés par les responsables ? Nulle part, enterrés et s'il est encore question de cette enquête sur le siège de la CCAS, c'est parce que seule la représentante SUD au CHSCT ne lâche pas le dossier et demande régulièrement les suites. Repoussées de CHSCT en CHSCT, la direction se serait engagée à fournir les conclusions en mars 2014, près de deux ans après le dépôt du droit de retrait qui est toujours valide et encore une fois on nous renvoie à après les élections ...

Une expertise au niveau de la direction financière : pourquoi ne pas avoir associé notre organisation syndicale, puisque l'élu FO, représentait nos deux organisations syndicales dans ce mandat ? Pourquoi préférer l'exclusivité avec la CGT ? Pourquoi nous avoir refusé notre place dans le portage revendicatif de ce dossier ? Ceci étant nous n'avons toujours pas les résultats de cette expertise qui est demandée 4 ans après la réorganisation du siège et quelques semaines avant les élections..

Un préavis de grève déposé avec la CGT. Ah oui et alors ? Un préavis de grève déposé en mai 2013, **une grève qui n'a jamais lieu, et pour faire bonne mesure, des réponses de la direction générale qui ne seront communiquées qu'en décembre 2013, après les élections !... Une raison de plus de voter SUD SOLIDAIRES.** Si elle ne veut pas les donner à la CGT du personnel avant les élections, nous avons tout à craindre de ces réponses de la CGT de l'employeur. **Où est le rapport de force construit par ces deux organisations syndicales pour donner un sens, une crédibilité au préavis de grève électorale ?** Et pourtant les revendications sont bien réelles et exigent d'être portées avec sérieux.

Une motion votée au CE pour s'opposer à l'embauche de 30 CDD à la comptabilité. C'est à n'y plus rien comprendre, en territoire « les représentants du personnel associés » privilégient l'embauche de CDD au détriment du passage au statut de collègues conventionnés salariés de la CCAS depuis des années... **Une petite motion ça donne l'impression d'agir, de faire du syndicalisme et ça ne change en rien les projets de la direction. Où est le rapport de force construit par ces deux OS ?**

Un droit de retrait concernant les problématiques de la plateforme paie statutaires du siège. Alors là c'est le pompon !... Oui nos collègues de la gestion ont lutté pour faire valoir leurs revendications et toutes les organisations syndicales étaient présentes dans ce début de conflit en juillet 2012. Le temps a passé et les salariés ont du durcir leur mouvement pour être entendu par l'employeur et seule SUD SOLIDAIRES les a accompagné jusqu'à leur victoire. Alors oui, FO a été capable de commencer un mouvement revendicatif avec SUD SOLIDAIRES. Mais **FO a surtout été capable d'abandonner le personnel en lutte en rase campagne, suivant en cela docilement la CGT qui avait quitté le navire dès le début... Ce que ce personnel a gagné, c'est à son obstination et à notre seul soutien qu'il le doit. Preuve en est, la signature par notre seule OS du protocole de fin de conflit avec la DG de la CCAS.**

Voilà la simple vérité, sans invective, sans attaque personnelle, et sans violence verbale, même si le renoncement à la lutte de cette organisation syndicale qui prétend encore représenter une force indépendante « en liberté »... Dans sa communication du 13 novembre elle ne le dit plus... Force est de constater que FO ne fait plus rien sans la CGT. Pas de force et pas de liberté, juste un mariage ...

Pourquoi pas, encore faut-il l'assumer.

W.C .Fields (comédien humoriste américain) disait :

« Le mariage, c'est deux personnes qui n'en font plus qu'une, reste à savoir laquelle !... »

Dans ce cas précis, on a la réponse.

Il n'est pas question d'opposer systématiquement les organisations syndicales, mais le personnel doit savoir la vérité sur les positionnements des uns et des autres pour choisir ceux qui vont le représenter.

À SUD SOLIDAIRES, nous avons choisi de défendre de toutes nos forces, en toute indépendance, en toute liberté, les intérêts individuels et collectifs des salariés de la CCAS. Nous continuons d'affirmer que, dans très peu de temps, chacun-e pourra constater que les intérêts du personnel ne sont pas les intérêts de ceux qui nous dirigent et de leurs associés, qu'ils soient représentants du personnel ou membres du CA de la CCAS, mais avant tout adhérents des mêmes organisations syndicales qui ne remettent pas en cause les orientations et les choix de celles-ci.

S'ils veulent donner du crédit à leurs affirmations, la seule réponse possible à cette communication est la publication immédiate de l'ensemble des documents relatifs aux comptes des CE et du CCE de la CCAS, comptes de résultat et bilans annuels de tous les exercices concernés. Nous comptons sur FO pour s'associer à notre demande.

Nous ne vous promettons pas la lune, comme d'autres le font par l'agitation du fantôme d'un mouvement revendicatif électoraliste. Ce mouvement ne pourra avoir lieu, être efficace et victorieux que porté par le personnel lui-même et soutenu par une OS qui ne lâche rien.

A SUD, nous promettons juste d'être aux côtés de celles et ceux qui ne veulent plus souffrir au travail, qui veulent comprendre le sens de leur travail et de leurs organisations, qui veulent connaître l'avenir réservé à leur entreprise, leur organisme : la CCAS.

Oui nous promettons cela parce que notre bilan prouve la crédibilité de notre engagement et le sérieux d'une telle promesse.

- Vous voulez pouvoir compter sur une organisation syndicale qui consacre toute son énergie à la **défense des intérêts individuels et collectifs des salariés**, de tous les salariés des activités sociales ?
- Vous voulez soutenir une organisation syndicale qui **ne lâche rien** ?
- Vous voulez des élus qui **portent et défendent vos revendications** dans les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) ?
- Vous voulez des représentants du personnel **indépendants des organisations syndicales qui dirigent** les activités sociales ?
- Vous voulez continuer à travailler dans **les activités sociales dans leur forme juridique actuelle** ?
- Vous voulez ajouter un « **AVEC LE PERSONNEL DES ACTIVITES SOCIALES** », au « Par » et « Pour » les électriciens et gaziers ?



VOTEZ SUD SOLIDAIRES